

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HydroBlock SB

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HydroBlock SB
Description du produit : Agent d'imprégnation à base de solvant.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Travaux de peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur ou Distributeur

Iso Paint Nordic A/S
Tværvej 8
6640 Lunderskov
Denmark
puh: +45 7633 3114
fax: +45 76333115

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Tikkurila Oyj,
Product Safety,
e-mail: productsafety@tikkurila.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : 112
(24h)

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +33 (0)1 40 05 48 48
(24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Asp. Tox. 1, H304

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence
Généralités : Non applicable.

Prévention	: P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Intervention	: P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Non applicable.
Ingrédients dangereux	: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9	≥90	Asp. Tox. 1, H304 EUH066 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Notes, le cas échéant, se reporter aux notes figurant à l'annexe VI de 1272/2008 / CE.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités	: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette au médecin si possible.
Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement les yeux et abondamment avec de l'eau tiède en gardant les paupières ouvertes. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.
Inhalation	: Emmener à l'air frais.
Contact avec la peau	: Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Ingestion	: Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente), et faire immédiatement appel à un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant. Recommandés: Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau direct qui pourrait se propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Le produit n'est pas classé comme inflammable. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produits de combustion dangereux** : Exposé à des températures élevées, peut générer des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde et le dioxyde de carbone, la fumée, les oxydes d'azote, etc.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé ou entreposé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Conserver le récipient bien fermé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Température de stockage recommandée est de +5 °C ... +25 °C. Stocker conformément à la réglementation locale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.
Matériau des gants recommandé (EN374):
> 8 heures (temps avant transpercement): caoutchouc nitrile, feuille plastique stratifié

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié pour éviter le contact de la peau.

Protection respiratoire : Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les vapeurs organiques les poussières et le brouillard. Au cours de l'application par pulvérisation utiliser la cartouche combinée A/P3 (EN405:2001). Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Vérifiez que masque fait étroitement et de changer régulièrement le filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Forte.
Seuil olfactif	: Pas de données pertinentes.
pH	: Pas de données pertinentes.
Point de fusion/point de congélation	: <-60°C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 155 à 217°C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Point d'éclair	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: Pas de données pertinentes.

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable. Le produit est un liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Seuil minimal: 1,4% (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques) Seuil maximal: 7,6% (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Pression de vapeur	: 0,1 à 0,3 kPa [température ambiante] (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Densité de vapeur	: Pas de données pertinentes.
Masse volumique	: 0.8 g/cm ³
Solubilité(s)	: insoluble(s) dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: 280 à 470°C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Température de décomposition	: Pas de données pertinentes.
Viscosité	: Cinématique (40°C): 20.5 mm ² /s
Propriétés explosives	: Aucun composant explosif n'est présent.
Propriétés comburantes	: Aucun composant comburant n'est présent.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Voir Section 10.5.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Évitez les chaleurs extrêmes et la congélation.
- 10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :
agents comburants
acides forts
alcalins forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Exposé à des températures élevées, peut générer des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde et le dioxyde de carbone, la fumée, les oxydes d'azote, etc.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles pour le produit lui-même.

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Toxicité aiguë

Non classé.

Irritation/Corrosion

Non classé.

Sensibilisation

Non classé.

Mutagénicité

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Tératogénicité

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ce produit n'a subi aucun test relatif à la protection de l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

12.1 Toxicité : Aucune donnée spécifique.
Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée spécifique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée spécifique.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Recueillir les résidus dans des contenants de déchets. Résidu de liquide et de liquides de nettoyage sont des déchets dangereux et ne doivent pas être déversés dans les égouts ou les canalisations, mais traitées en conformité avec les réglementations nationales. Résidus du produit doivent être livrés à des entreprises particulières qui sont autorisées à collecter ce type de déchets.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Précautions particulières : Aucune.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG.

	ADR/RID	IMDG
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.
Autres informations	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

	Classification	Justification
Asp. Tox. 1, H304		Méthode de calcul
Texte intégral des mentions H abrégées	: H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: Asp. Tox. 1, H304 EUH066	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Date d'édition/ Date de révision	: 4/20/2018	
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure	
Version	: 1	

Avis au lecteur

Fiche de données de sécurité selon l'annexe II (UE) n° 830/2015 du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.